

Compte-rendu réunion des référents du 01 février 2024

Personnes présentes :

Marie Boisset, Régine Denoncin, Candice Arnould, Claudine Seux, Aline François, Guillaume Arcile, Cécile Vincent, Aline Aurias, Evi Commins, Thi Dang.

N'ont pas pu se libérer : Francesco Rinaldi, Anne-Sophie Destombes, Marlène Loicq, Vincent & Sylvie Thuillier, Nathalie Hoang-Onimus, Anne-Sophie Morice, Corine Touzeau.

Présentation de l'association Cités Caritas en vue d'un partenariat :

Présentation par Mmes Audrey Celot et Sabine Riffaud.



[Cité Caritas](#) est une association nationale à vocation sociale dont une antenne hébergement est située à Bures sur Yvette.

Notre collaboration vise à faire don de **tout** le surplus de fin de distribution au Centre d'Hébergement d'Urgence. Ce centre d'hébergement d'urgence accueille 100 personnes (isolées, couples, familles) orientées par le 115. Il s'agit d'un accueil inconditionnel, la population y est très variée et d'une extrême précarité (victimes de violences conjugales, expulsions locatives, etc.).

Une prestation alimentaire est mise en place pour les résidents. Pour ce faire, des partenariats sont développés avec des grandes surfaces principalement mais nos interlocutrices sont également à la recherche de filières pour des produits locaux.

Nous expliquons que les surplus peuvent être de petites quantités et variables d'une semaine à l'autre mais cela n'est pas un frein pour l'association. Les produits seraient récupérés par un résidents choisi par l'association dans le cadre d'un contrat de type « réinsertion sociale » avec pour but de responsabiliser de ce résident avec un engagement régulier.

L'ensemble des membres présents et représentés vote pour l'adoption de ce partenariat.

Les échanges vont se poursuivre pour la mise en place officielle d'un contrat de partenariat. En attendant, un référent de l'AMAP amènera les produits supplémentaires au Centre. Une information sera faite aux adhérents sur un mode à définir, probablement une AG extraordinaire.

Les producteurs seront également informés afin de favoriser des dons.

Affaire du vol de 86 œufs

86 œufs ont été volés lors de la distribution du 18 janvier. L'AMAP a proposé de racheter ces œufs pour dédommager les amapiens victimes. Le producteur a fait don de ce rachat.

Le changement de code semble difficile à mettre en place et d'autres solutions sont en cours de recherche par les services techniques de la Mairie.

La situation est à surveiller car des vols de légumes ont été suspectés l'été dernier.

Adhérents non engagés dans les distributions :

46 adhérents inscrits n'ont à ce jour participé à aucune distribution ou autre activité pour l'AMAP.

Un mail ciblé leur sera adressé pour leur rappeler l'engagement signé à l'adhésion, leur rappeler que la participation est ponctuelle (minimum 4 fois par an), et pour proposer d'autres possibilités de participation ou d'aide pour l'AMAP :

- Aide à la gestion du site web de l'AMAP,
- Assurer le bon déroulement de la fin de la distribution et fermer le local,
- Réparation des balances et autres petits travaux,
- Participation au forum des associations ou autre manifestation ponctuelle,
- Aide au transport de caisses d'agrumes...

A l'issue de ce mail, une référente se propose d'en discuter directement avec eux lors de leur passage pour récupérer leurs produits.

Enfin, le Conseil d'Administration de l'AMAP envisagerait éventuellement de ne pas autoriser la souscription de nouveaux contrats voire de ne pas renouveler l'adhésion de ceux qui montreraient une réelle mauvaise volonté à participer à la vie de l'association.

Communication :

Afin de soutenir nos paysans, et suite à la communication des difficultés rencontrées par notre maraîcher, l'AMAP va soumettre un petit article pour la newsletter du Buressois et va proposer un article pour le Buressois dans les mois suivants. Ceci afin de faire connaître le fonctionnement d'une AMAP et comment cela permet de soutenir l'agriculture paysanne.

Site internet :

Il y a des lenteurs actuellement sur notre site internet malgré plusieurs essais de corrections mais manque d'expertise. Une requête sans réponse ralentit le site. Un changement d'hébergeur est potentiellement envisagé. La recherche d'aide technique parmi les adhérents sera lancée.

+ Nous ne pouvons pas utiliser la liste de distribution par Framagroup actuellement (problème d'adresses).

Contrats :

Possibilités d'un contrat Farine avec un céréalier de Gometz-la-Ville, la Ferme de Beaudreville.

Afin de ne pas défavoriser Budibio, seules les farines de grand et petit épeautre et farines de seigles seront proposées. Le contrat « dégustation » va être lancé.

Pommes et pommes de terre :

Difficultés de communication avec la paysanne et arrêt de la certification Bio pour les pommes de terre. Si les difficultés persistent, le partenariat prendra fin.

La Ferme de la Fuye propose maintenant de l'huile de chanvre qui est ajouté au contrat bœuf.

De la sève de bouleaux pourra être ajoutée dans le contrat Bienfaisantes.